

Compte Rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2019

Présents : F. PERN-SAVIGNAC, G. TILLON, P. OGBURN, J. MAGUET, D. COURDESSES, P. DAURE, F. REVELLI, MC PHILIPPEAU, G. BOUISSET, C. JOUANY

Excusés : E. DUJARDIN (pouvoir P. OGBURN), A. TARTINI (pouvoir F. PERN SAVIGNAC), P. SERAYSSOL (pouvoir G. TILLON), JL CAGNAC (pouvoir J. MAGUET)

Absents : N. CASTEX

Secrétaire de Séance : Georgette TILLON.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2019 approuvé et paraphé par tous.

1) Prix des tickets de cantine

Madame le Maire rappelle que le prix des tickets de cantine s'élève à 2.65 € pour les enfants et 4.60 € pour les adultes.

Elle propose les tarifs suivants : 2.70 € pour les tickets enfants et 4.70 € pour les tickets adultes.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

2) Remise de pénalités et majoration sur taxe d'urbanisme

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'en application de l'article L. 251A du Livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes peuvent accorder la remise gracieuse des pénalités de retard sur le paiement des taxes d'urbanisme. Cette remise est subordonnée au paiement intégral de ces taxes.

La Direction des Finances Publiques nous fait part de la demande de remise gracieuse des pénalités et majorations sur le permis de construire 082132 11 R0007 pour un montant de 273 €.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

3) Décision modificative n° 2 – Révision de crédits

Madame le Maire expose à l'assemblée que les travaux de dissimulation du chemin de ronde d'un montant de 5 690 € pour l'électricité et 8 098 € pour France Télécom doivent faire l'objet d'un amortissement. Il convient donc d'inscrire des crédits aux comptes 20421 et 20417.

Elle propose donc d'effectuer les virements de crédits suivants :

Compte 20421 : + 8098 €

Compte 20417 : + 5 690 €

Compte 21316 : - 3 788 €

Compte 21534 : - 10 000 €

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

4) Suppression d'un emploi permanent d'ATSEM principal 1^{ère} classe

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le départ à la retraite de Mme LORENZATI au 1^{er} septembre 2019.

Elle propose de fermer son poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

5) Création d'un emploi permanent d'ATSEM principal 2^{ème} classe

Compte tenu du départ à la retraite de Mme LORENZATI et de la fermeture de son poste, Madame le Maire propose la création d'un emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2019 et demande à l'assemblée de l'autoriser à recourir à un agent contractuel pour faire face, le cas échéant, à la vacance de l'emploi pour une durée d'un an renouvelable une fois.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. ROUTABOUL concernant la demande de certains riverains de changer le nom de la route de la Carrière. Elle précise qu'un courrier les informant de la décision du Conseil Municipal qui maintient son refus leur sera adressé.

Révision du montant des subventions aux associations :

Mme le Maire rappelle qu'une somme de 400 € est prévu au budget pour répondre à des demandes d'aide ponctuelles des associations. Elle fait part des sollicitations suivantes :

- Association de chasse pour faire face à l'augmentation du loyer de leur nouveau local et au coût supporté par l'association pour la rémunération du piéteur,
- Association AGITATRIX qui, en raison du renforcement des mesures de sécurité par l'Etat pour les manifestations publiques, a dû faire appel à une société de sécurité.

L'assemblée décide d'octroyer 200 € à l'association de chasse pour l'aider à rémunérer le piéteur et 200 € à l'association AGITATRIX.

Fermeture estivale du bureau de poste : Mme le Maire précise que La Poste sera fermée pendant 3 semaines au mois d'août. Lors d'un entretien avec les responsables du bureau de poste, elle a fait part de son mécontentement quant aux fermetures récurrentes du bureau local. Elle a également interpellé les élus politiques à ce sujet.

Présentation d'une étude réalisée par la société Elements pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune, dans la forêt du Brétou. Les membres du Conseil ne souhaitent pas, pour l'instant, rencontrer les responsables de ce projet.

Madame le Maire informe les élus qu'un local situé route de Caussade, sur une parcelle d'environ 1300 m², à la sortie du village, est mis en vente. La commune étant toujours à la recherche de locaux pour stocker du matériel, elle propose de faire une offre à 15 000 € pour acquérir ce bien. Le conseil municipal approuve ce montant et précise que l'offre pourra être ajustée suite à l'échange avec les vendeurs.

Piscine scolaire : cette discipline étant inscrite dans le projet d'école, il conviendra à la rentrée de septembre d'organiser des sessions de natation, soit à la piscine de Nègrepelisse, soit à la piscine de Caussade.

Stationnement Grand Rue : deux camions ayant endommagé les poutres d'un encorbellement malgré la signalisation mise en place, la riveraine concernée a émis le souhait que le stationnement se fasse du côté droit de la Grand Rue à partir du portail de la place Marcel Lenoir.

La séance est levée à 22 h 15.